

**M. Gundlock:** Ce n'est pas adopté. C'est là le genre de réflexions habituel à certains députés. Je disais tout à l'heure que cette question suscitait autrefois de vifs sentiments et les sentiments en faveur d'un plébiscite sont d'après moi plus vifs aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a quelques mois ou même il y a deux semaines. Je pourrais vous lire des passages de lettres de mes commettants, qui s'expriment en termes énergiques à ce sujet. J'ai justement ici une lettre dont je pourrais peut-être vous citer des extraits. De fait, je vais vous citer textuellement un passage:

Il serait inconcevable pour moi de ne pas me prononcer en faveur du pavillon rouge, étant donné que mon fils, Douglas, qui a reçu la décoration des officiers de l'aviation (D.F.C.) a fait 52 vols au-dessus de l'Allemagne sous ce drapeau. Il a malheureusement été tué au cours de sa 52<sup>e</sup> sortie.

De fait, monsieur l'Orateur, dans le reste de sa lettre, il appuie les initiatives des gens de langue française et se montre compréhensif à l'endroit des autres groupes ethniques. Il les comprend, mais il ajoute néanmoins qu'il serait inconcevable, à ses yeux, de ne pas se prononcer en faveur du pavillon rouge. Comment, en tenant compte de toutes les théories qui ont été présentées à la Chambre, pourrions-nous vraiment trancher cette question ici, surtout au stade où en est le débat?

On a fait beaucoup de bruit au sujet de la division au sein des divers partis. Je suppose que de telles divisions existent, mais je ne vois rien de mal à cela. Je pense que c'est excellent lorsqu'il s'agit d'une question comme celle qui nous occupe. Comme je l'ai dit auparavant, il serait beau d'avoir un vote complètement libre. Il me semble que nous aurions pu nous vanter d'avoir accompli quelque chose, car je n'ai jamais entendu personne, à la Chambre, ou hors de la Chambre, ne favorisant pas depuis toujours l'adoption d'un drapeau national distinctif. Certains préférèrent ce modèle-ci, d'autres celui-là, mais en définitive, tout le monde s'accorde à dire que nous devrions avoir un drapeau canadien distinctif. Voilà notre point de départ.

Le comité a étudié la question et a présenté à la Chambre sa recommandation dont découle l'amendement dont nous sommes saisis maintenant et qu'un grand nombre d'entre nous appuient. La situation est devenue impossible lorsque le premier ministre (M. Pearson) a indiqué très franchement que nous ne devrions pas avoir de vote libre à la Chambre. On a déclaré bien clairement, hors de la Chambre et à la Chambre, que cette question mettait en jeu la vie du gouvernement. Puis est survenue la querelle dont je n'ai pas besoin de parler et qui a amené la création d'un comité. Je crois donc que la seule façon convenable de régler le problème, c'est de tenir un plébiscite.

Rien ne presse. Nous n'avons pas besoin de tenir ce plébiscite immédiatement, ni même lors des prochaines élections. Nous disposons de beaucoup de temps, à mon avis, et ce délai sera très précieux pour en arriver à une solution. C'est là une simple opinion personnelle, mais je crois que si l'on avait présenté, il y a 20 ans, l'hymne national que propose une autre résolution—comme on le fait maintenant au sujet du drapeau—le problème aurait probablement soulevé beaucoup plus de controverse que n'en provoque aujourd'hui la question du drapeau. Qu'entendons-nous aujourd'hui? Peu ou pas de commentaires sur l'hymne national. Il y a 20 ans, cependant, le problème aurait été à mon avis, fort litigieux. Je ne cite personne; j'émetts simplement mon opinion afin de démontrer que le temps pourrait aider à résoudre le problème du drapeau. Si on laissait s'écouler beaucoup de temps et qu'on tenait ensuite un plébiscite, je crois que l'animosité actuelle à ce sujet disparaîtrait dans une large mesure.

J'en aurai bientôt fini, monsieur l'Orateur, afin que ceux qui sont impatients aient l'occasion d'énoncer leur point de vue. Il y a quelque temps, au cours du débat, j'ai signalé quelque chose à propos de ma circonscription en particulier, dont je suis très fier. Je n'ai pas entendu dire que d'autres régions faisaient la même chose afin de promouvoir de bonnes relations entre les résidents du Québec et ceux des autres provinces du Canada. Je mentionne cela encore une fois, car je crois que c'est un bon argument en faveur d'un plébiscite. Je veux parler des étudiants qui voyagent tout l'été entre l'Alberta et le Québec, afin d'aller passer un certain temps dans l'autre province, même si ce n'est parfois que deux semaines. Je crois que c'est un très bel exemple. Cela nous fournit le courage d'appuyer ce genre de chose et cela donne du poids à l'argument que j'ai avancé il y a quelques instants.

Prenons un peu plus de temps, que ce soit un an, 10 ans ou 15 ans. Pratiquons cette coopération un peu plus. J'aurai terminé dans un instant si l'honorable député veut poser une question. Il me semble que l'animosité s'éteindrait très rapidement grâce à plus d'initiative de ce genre. A nouveau, et je dis bien «à nouveau» car j'ai l'impression que les choses se sont détériorées, les Canadiens s'apprécieront les uns les autres comme ils le faisaient il n'y a pas si longtemps, pour aller vers un plus grand épanouissement. Je ne conçois pas qu'un plébiscite sur la question puisse nuire de quelque façon que ce soit à ce genre de relations.

L'honorable député désire-t-il poser une question?